



Motion de la section 24 (Aménagement de l'espace, Urbanisme) du Conseil national des Universités

Par deux fois ces derniers mois, la section 24 (Aménagement de l'Espace, Urbanisme) du CNU a voté à l'unanimité une motion pour s'opposer au projet de loi LPR, tant en raison de sa rédaction qu'à cause d'une adoption de la loi à marche forcée, au moment même où le pays est en confinement.

La section est très attachée aux missions qui lui sont dévolues (qualification, avancement, CRCT, PEDR...) et entend assumer sa responsabilité dans la définition de sa discipline et la qualité des carrières des enseignants-chercheurs. Il lui paraît indispensable que ces missions lui restent dévolues étant donné sa représentativité démocratique.

Une nouvelle motion a été votée ce jour :

La section 24 est solidaire de l'ensemble des sections ayant dénoncé le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 tant sur le fond qu'au niveau de la méthode suivie lors de son adoption.

En cas d'adoption définitive de la loi, la 24ème section du CNU prendra alors les mesures suivantes :

- 1) Suspension immédiate de l'ensemble des activités de la section 24 du CNU pour une durée illimitée (sessions de qualification, d'avancement de grades, de CRCT et de PEDR...) ;
- 2) Refus de siéger dans les instances d'évaluation où la participation des membres de la section est requise en tant que représentant-e-s du CNU ;
- 3) Demande à l'ensemble des collègues, lors des comités de sélection pour le recrutement des enseignant-e-s-chercheur-e-s, de refuser que des candidat-e-s non qualifiés par le CNU soient auditionnés.

En début d'année 2021, la section 24 du CNU organisera une assemblée générale de ses membres. Enfin, la section réaffirme son soutien à toutes les initiatives et mobilisations en opposition à la LPR.